



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030101

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12726
N/REF : 2/03/2025 1H01 C:025512 I:12489
V/REF : Contrat N°012726 du 13/09/2021

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

**350B, AVENUE JEAN JAURES
69007 LYON**

IMMEUBLE : LIGUE AUVERGNE R-A
FOOTBALL - 350 AV. JEAN JAURES
ALLEE PIERRE DE COUBERTIN
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : CENTRE DE FORMATION : AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
SIEGE : AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
CONTACT MR MURTIN TEL 06 83548647

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. E. MURTIN

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES
POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE HAUTE PRESSION DU BAC A GRAISSE 2M3
EVACUATION DU DECHET EN CENTRE DE TRAITEMENT AGREE

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2024

Prix de base du contrat : 1024,00

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 04/2021	Valeur :	128,7
	Mois de l'indice de révision	: 09/2024	Valeur :	141,4



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030101

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de bac a graisse	2/AN	1108,99	1108,99
TOTAL H.T.				1108,99
T.V.A. a 20,00%				221,79
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1330,78</u>

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.